



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 octobre 2026

### **Barème 2027 : Twice renforce ses leviers pour accélérer le recyclage des plastiques**

Twice, l'éco-organisme exclusivement dédié aux emballages professionnels, publie son nouveau barème d'éco-contribution qui s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027 avec le lancement de la nouvelle filière REP des emballages professionnels (REP EPRO).

Les nouveaux tarifs ont été conçus pour prendre en compte les évolutions de la filière incluant une nouvelle prime pour inciter les entreprises adhérentes à utiliser davantage de matières plastiques recyclées, une augmentation des moyens alloués au tri, au recyclage, au réemploi et l'intégration des nouvelles missions confiées à la filière.

#### **Une nouvelle prime pour favoriser l'utilisation de plastique recyclé**

La **prime à l'incorporation de matières plastiques recyclées (IMPR)** s'adresse aux metteurs sur le marché qui incorporent du plastique recyclé dans leurs emballages. Son montant est proportionnel aux quantités utilisées. L'objectif est de créer davantage de débouchés pour les matières recyclées et d'encourager leur utilisation.

En parallèle, Twice va plus loin dans le développement du recyclage avec son **programme de « Boosters » : des aides techniques et financières** qui accompagnent les entreprises au plus près du terrain, du diagnostic au cofinancement de plans d'action, en passant par le tri à la source.

#### **Financer les nouvelles missions de la filière**

Le tarif plastique s'établit à **264,54€/t€/tonne en 2027**. Une partie des montants collectés auprès des entreprises adhérentes est redistribuée sous forme de primes ou consacrée directement au financement de l'amélioration des pratiques de tri et de collecte sur le terrain.

Le barème intègre également la montée en puissance des missions réglementaires confiées à la filière, comme le suivi des flux, le contrôle et la standardisation.

#### **Un dispositif simplifié pour les petits producteurs**

Soucieux de simplifier la REP pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, Twice propose un barème adapté aux plus petites structures : **200€ HT jusqu'à 4 tonnes**

**d’emballages mis sur le marché par an.** La déclaration est également simplifiée. Il suffit d’indiquer la quantité totale d’emballages sans détailler les matériaux.

*« Avec ce barème 2027, nous avons fait le choix d’un tarif au plus juste, qui répond aux besoins réels de la filière tout en facilitant l’engagement des entreprises dans le dispositif. Les éco-contributions permettront de financer des dispositifs de soutien qui monteront progressivement en puissance, avec deux priorités : encourager l’incorporation de matières recyclées et développer les capacités de recyclage. **Notre principe est simple : les contributions collectées sont réinvesties dans la filière pour accélérer sa transformation vers une économie plus circulaire.** »*

**Marc-Antoine Franc, Directeur Général de Twiice.**

Le barème 2027 complet, détaillé par matériau, est disponible en téléchargement sur <https://www.twiice.org/filiere-rep/nouveau-bareme-deco-contribution-ce-qui-change-en-2027/>

Les adhérents Twiice peuvent également y accéder depuis leur espace MyTwiice.

### **À propos de Twiice**

*Twiice est le seul éco-organisme agréé 100 % dédié aux emballages professionnels. Sa mission : accélérer la circularité des emballages professionnels, à travers l’éco-conception, le réemploi et le recyclage.*

*Aux côtés de 30 entreprises et fédérations associées, Twiice s’est constitué depuis 2021 une expertise de terrain unique sur les emballages de vente B2B et de transport. Plus de 30 projets en boucle fermée ont été menés à travers la France pour anticiper les enjeux de la filière et répondre aux objectifs réglementaires ambitieux, notamment le doublement du taux de recyclage des plastiques d’ici 2030.*

### **Contact presse**

Agence Rumeur Publique

[twiice@rumeurpublique.fr](mailto:twiice@rumeurpublique.fr)

Emma Fernandes – 06 23 02 39 38